

Règlement Programme fidélité

1. Caractéristiques de l'adhésion au programme fidélité Idéal Gourmet

L'adhésion au programme fidélité Idéal Gourmet a pour objet de faire bénéficier ses clients des avantages décrits ci-après. L'utilisation et le bénéfice des avantages attachés à cette adhésion sont intitu personae.

L'adhésion est gratuite et elle n'engage en rien le client.
Un client qui adhère au programme de fidélité devient un abonné au programme.

Les abonnés au programme fidélité acceptent que le programme soit modifié, en tout ou partie, à tout moment. Dans ce cas, les abonnés seront avertis par e-mail des modifications apportées et de leur date de prise d'effet. Les conditions générales mises à jour sont disponibles à tout moment sur le site Internet.

2. Adhésion au programme fidélité Idéal Gourmet

L'adhésion au programme fidélité est réservé aux clients sélectionnés par Idéal Gourmet. Sont sélectionnés les clients ayant reçu un e-mail en ce sens de la part d'un chef de projet. Le nombre de point est mis à jour tous les mois, un e-mail récapitulatif avec le solde de point vous est adressé entre le 5 et le 20 du mois suivant.

Lors de son inscription sur le site, le client garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

3. Avantages du Programme fidélité Idéal Gourmet

3.1 Cumul de Points Fidélité

3.1.1 Cumul de Points Fidélité

Lors de toute réservation groupe faites avec Idéal Gourmet (restaurant, séminaire, cabaret, croisière) et réglé à Idéal Gourmet, tout abonné se voit créditer des Points Fidélité, aux conditions ci-après définies : 1 Point Fidélité par tranche de 20 € HT payé lors d'une réservation non promotionnel.

Les dépenses éligibles sont uniquement les dépenses payées directement à Idéal Gourmet pour votre réservation. Aucun point ne sera accordé pour toutes autres dépenses.

Les Points Fidélité ne peuvent être transférés à un autre Abonné.

3.1.2 Date de démarrage du cumul de Points

Les Points Fidélité sont cumulables à partir de la date de confirmation d'inscription par votre chef de projet. Les points fidélité d'une réservation sont crédités pour le mois de la réservation.

3.1.3 Cumul de Points Fidélité dans le cadre de promotions

Des Points Fidélité supplémentaires (Points-Fidélité Bonus) pourront également être accordés aux Abonnés dans le cadre de campagnes promotionnelles ponctuelles.

3.2 Les services de l'adhésion au programme fidélité :

3.2.1 Des promotions

Dans le cadre du Programme, des promotions ponctuelles pourront être proposées aux adhérents du programme fidélité Idéal Gourmet.
Les abonnés seront informés de ces promotions par l'envoi d'une e-Newsletter. Les informations relatives aux promotions proposées sont également consultables sur le site.

3.2.2 Un décompte de points

Les Abonnés ont accès à leur décompte de points via l'e-mail qui leur est adressé mensuellement. Ils peuvent aussi demander ponctuellement par téléphone ou e-mail leur solde à leur chef de projet.

4. Utilisation des Points Fidélité

Les Points Fidélité sont destinés à être convertis en cadeaux visibles sur le site www.fidelite.idealgourmet.fr.

Les Points Fidélité sont valables 1 an à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont été crédités.

Toute personne qui demande l'annulation de son adhésion doit impérativement convertir ses Points Fidélité au plus tard 6 mois après la date d'annulation de son adhésion. Les Points Fidélité non convertis dans ce délai seront automatiquement annulés.

Les points fidélité ne peuvent être transférés à un autre abonné.

Les points fidélités ne peuvent être monnayés et n'ont aucune valeur numéraire.

5. Divers

En application des dispositions de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés », les Abonnés disposent d'un droit d'accès aux informations saisies informatiquement les concernant, ainsi que d'un droit de rectification de ces informations, auprès du Service Clientèle Programme fidélité Idéal Gourmet.

L'abonné est en droit de ne plus participer au Programme. Il devra alors le notifier par écrit au Service Clientèle Programme fidélité Idéal Gourmet. Les Points Fidélité cumulés seront perdus.

Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales par l'abonné.

Les présentes conditions générales prévalent sur tout texte antérieur.

Tout Abonné constatant l'utilisation frauduleuse de son compte d'abonné devra en informer immédiatement le Service Clientèle Programme fidélité Idéal Gourmet par écrit. Idéal Gourmet décline toute responsabilité pour toute utilisation frauduleuse.

En cas de litige entre un Abonné et Idéal Gourmet, les parties s'engagent à rechercher en priorité un règlement amiable. LA LOI FRANCAISE EST SEULE APPLICABLE. Tout différend ou litige qui surviendrait dans le cadre des présentes qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

6. Informations des Abonnés

Toutes les informations et précisions relatives au Programme Fidélité sont disponibles sur le site Internet www.fidelite.idealgourmet.fr. L'Abonné pourra également se tenir informé des actualisations du Programme via les lettres d'information qui sont adressées périodiquement aux Abonnés ayant indiqué une adresse e-mail active lors de son inscription au programme fidélité.

7. Parrainage

Si vous parrainez une personne qui n'est pas client chez Idéal Gourmet et qui réserve pour un groupe chez Idéal Gourmet alors vous bénéficiez automatiquement de 100 points supplémentaires. Attention votre parrainage doit être antérieur à la réservation.